



REPUBLIQUE TUNISIENNE

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Termes de Références
du
**Fonds Compétitif d'Innovation pour soutenir la
Co-construction des formations dans
l'enseignement supérieur**

PAQ-Co-construction

Février 2018



CONSTRUCTION

SOMMAIRE

1. CONTEXTE
2. OBJECTIFS
3. PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS
4. ELIGIBILITE DES ETABLISSEMENTS ET DES ACTIVITES
5. PROCESSUS DE SELECTION
6. EXECUTION DU PROGRAMME
7. APPEL A PROPOSITIONS : DOCUMENTATION ANNEXEE
8. CANDIDATURES : DOCUMENTS A REMETTRE AU MINISTERE
9. CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE
10. DIRECTIVES POUR L'ELABORATION DES NOTES CONCEPTUELLES
11. PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE

ANNEXES :

- Annexes 1-a & 1-b & 1-c. Manuel de procédures Opérationnelles du PAQ (version Janvier 2018) et Annexes (fichiers électroniques)
- Annexe 2-a. Canevas électronique de soumission de la Note Conceptuelle .
- Annexe 2-b. Canevas électronique de soumission de la Proposition Complète.
- Annexe 3. Modèle de Curriculum Vitae.



**PROGRAMME
D'APPUI
À LA QUALITÉ**

1. CONTEXTE

En référence au Plan d'Action Stratégique de la Réforme de l'Enseignement Supérieur (2015-2025) et aux résolutions prises lors des assises nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (décembre 2017), en particulier aux objectifs d'améliorer l'employabilité des diplômés au moyen d'une meilleure adéquation entre la formation et le bassin de l'emploi, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) lance un nouveau programme destiné à renforcer la co-construction de cursus de formation avec les professionnels en réponse à des besoins clairement identifiés par et avec ces derniers.

La co-construction est un processus piloté par une équipe d'universitaires et de professionnels, qui sur la base d'une étude d'opportunité, conçoit, met en œuvre et assure la qualité d'un parcours de formation en vue de former, selon une ingénierie pédagogique adaptée, des étudiants pour un métier répondant aux besoins réels de l'Entreprise.

La co-construction a démarré en 2006 et compte, à la rentrée 2016-2017, 96 parcours co construits¹ entre Licences Appliquées (LACC) et Masters professionnels (MPCC) . Sur le plan organisationnel, le projet de co construction a été accompagné par (i) la formation et l'habilitation de méthodologues et auditeurs de parcours co construits, (ii) le développement d'un guide méthodologique pour la préparation et la mise en œuvre des parcours et d'un référentiel pour leur audit ainsi que (iii) la mise en place de la Commission nationale sectorielle des formations appliquées et de la co-construction, constituée paritairement d'universitaires et de représentants des organisations professionnelles .

Le MESRS est conscient de la pertinence de toute cette démarche et de la nécessité de sa dissémination et de sa pérennisation ; des fonds additionnels ont été mobilisés dans le cadre du **Projet de modernisation de l'Enseignement Supérieur en soutien à l'Employabilité (PromESSE-Tn)** pour financer, sur une base compétitive et selon le mécanisme du **Programme d'Appui à la Qualité (PAQ)**, les meilleures initiatives visant à (i) la mise en place de nouveaux parcours professionnalisants co-construits avec les professionnels pour répondre à des besoins sectoriels et intersectoriels, nationaux et régionaux ainsi que (ii) l'amélioration de la pertinence et de la qualité de formations co-construites déjà existantes, pouvant faire l'objet d'une implantation dans une autre Université/Gouvernorat ou plus large, à l'échelle nationale ou régionale.

¹ Les parcours couvrent, entre autres, domaines professionnels :

- Pour les LACC : les techniques d'emballage, le management et la gestion des rayons, le suivi et la supervision des chantiers de travaux publics, la commande et le contrôle des systèmes numériques, les systèmes électroniques de sécurité, etc..
- Pour les MPCC : les techniques de forage, l'ingénierie industrielle et manufacturière, les auditeurs et responsables comptables, le commerce et la distribution.

Le PAQ-Co Construction est une initiative développée conjointement par l'UGP-PromESsE, la Direction Générale de la Rénovation Universitaire (DGRU) au MESRS et la Direction Générale des Études Technologiques (DGET). Il s'articule avec d'autres volets du PAQ et leur est complémentaire, en particulier avec le **PAQ Innovations pédagogiques² et d'Excellence** qui cherche à améliorer la qualité de la formation par des pédagogies innovantes, l'impulsion de partenariats multidisciplinaires, le développement de la co-diplomation, la double diplomation et toutes autres formes de reconnaissance internationale et d'alignement avec les standards internationaux.

Le **PAQ Co-construction** s'adresse aux universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche (EESR) publics délivrant des programmes de formations professionnalisantes et organisés en **consortium** avec les entreprises ou organisations privées, publiques ou para publiques, les organisations professionnelles, les chambres de commerce, les entreprises d'intermédiation, etc.

Ces termes de références fixent les objectifs, modalités de soumission et d'évaluation des propositions candidates aux allocations du Programme d'Appui à la Qualité conformément au Manuel de Procédures Opérationnelles (MPO) figurant en Annexe 1.

Les projets retenus seront exécutés dans un cadre contractuel selon une approche de gestion par résultats conformément aux procédures opérationnelles du PAQ. Les institutions lauréates se soumettront à un suivi et à une évaluation de la mise en œuvre régulière ; les résultats de l'évaluation conditionneront le financement progressif des phases ultérieures du projet.

Le MESRS est ultimement responsable de l'atteinte des objectifs visés par ce programme compétitif ; à travers la Direction Générale de la Rénovation Universitaire (DGRU), la DGET et l'Unité de gestion du projet « PromESsE », le MESRS assurera la supervision, le suivi et l'évaluation de l'exécution ainsi que l'assistance technique nécessaire pour le montage des projets et leur mise en œuvre.

2. OBJECTIFS et RESULTATS ATTENDUS.

L'objectif de cet appel à propositions est d'encourager les groupements éligibles à soumettre des propositions de formation innovantes construites en partenariat avec les secteurs professionnels et alignés avec les besoins réels du marché du travail .

Les résultats du PAQ- Co construction sont attendus à différents niveaux :

² L'appel à propositions du PAQ-Innovations pédagogiques et d'Excellence (qui insèrent) sera lancé dans le sillage du PAQ-Co construction

- **Jeunes diplômés** : Acquisition facilitée des compétences professionnelles attendues dans un métier demandé par le marché du travail. Ce programme permettra une meilleure insertion des jeunes diplômés dans le milieu professionnel.
- **Enseignants** : une plus grande sensibilité aux besoins de formations exprimés par l'environnement socio professionnel et les priorités de l'économie tunisienne. A travers ce Programme, les enseignants sont stimulés au développement de pratiques pédagogiques innovantes et de nouveaux champs d'expertises pouvant profiter à l'environnement socioprofessionnel.
- **Partenaires socio-économiques** : Meilleure lisibilité des diplômes (et des qualifications), plus grande fluidité dans le recrutement des diplômés et accès facilité à l'expertise et aux ressources universitaires, y compris pour appuyer l'apprentissage tout le long de la vie et le renforcement des capacités de leur staff.
- **Institutions universitaires (Universités et EESR)** : Développement d'une organisation ainsi que le renforcement des capacités pour gérer efficacement la pédagogie, les ressources et les services aux étudiants (accompagnement dans leurs parcours et suivi de leur insertion) ainsi qu'une plus grande ouverture sur la société civile et le monde du travail, en particulier à travers la mobilité des étudiants (via l'alternance).
- **Ministère** : Institutionnalisation de relations contractuelles exigeant une redevabilité accrue dans l'utilisation des ressources, rapprochement durable Université-Entreprises et meilleur alignement des diplômes avec les principes de la classification nationale des qualifications (CNQ).
- **Gouvernement** : Partenariat Public-Privé renforcé et performances institutionnelles améliorées via des projets pluridisciplinaires à fort potentiel d'insertion professionnelles des diplômés de l'Enseignement Supérieur.

Ces objectifs devraient être atteints via les allocations du PAQ- Co construction par (*liste non exhaustive*) (i) la mobilisation d'une assistance technique et/ou d'une expertise externe spécialisée, (ii) le renforcement de capacités dans le domaine de l'ingénierie et du management pédagogique, (iii) l'acquisition de ressources (équipements et fonds documentaires) et la mobilité des étudiants, des enseignants et des intervenants professionnels.

3. PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS.

Le processus complet se déroulera en trois (03) phases principales, selon la catégorie du projet proposé au financement du PAQ: (1) le projet repose sur une formation déjà existante à améliorer/renforcer/disséminer ou (2) le projet concerne le montage d'une nouvelle formation au niveau de Mastère exclusivement (pour ce premier appel à propositions).

Pour les formations co-construites existantes, un rapport d'évaluation externe ou, le cas échéant, un rapport d'auto évaluation sont requis et ce, conformément au référentiel d'audit de la co-construction (<http://www.uni-renov.rnu.tn/content/fr/31/Referentiel-d-audit-de-la-co-construction.html>)

Pour la deuxième catégorie de formation, une habilitation par les structures compétentes est requise, conformément aux procédures et calendrier prévisionnel figurant dans le Guide méthodologique de la co-construction (<http://www.uni-renov.rnu.tn/content/fr/29/Guide-Methodologique-de-la-Co-construction.html>).

La phase I est une phase de sensibilisation et d'assistance technique dans le développement des propositions de projet. Cette phase prévoit les étapes clé suivantes :

- Préparation, par les équipes éligibles, de notes conceptuelles³ (NC) qui seront soumises par les EESR au MESRS via leurs Universités/DGET respectifs (et IRESA pour les EESR sous co tutelle avec le Ministère de l'Agriculture).
- Organisation, par le MESRS, d'ateliers de sensibilisation et d'assistance technique au profit des porteurs de NC. Ces ateliers seront animés par des spécialistes en montage de projets et des méthodologues en montage de parcours co-construits.
- Développement des NC en propositions complètes (PC) et concours à l'échelle nationale des PC éligibles.

Dans le cas d'une nouvelle formation co-construite, cette première phase comprendra l'évaluation conjointe des NC et des demandes d'habilitation par le Ministère (DGRU et Commissions nationales sectorielles compétentes).

Durant la phase II, le MESRS coordonnera l'évaluation de toutes les PC soumises dans les délais et fera appel pour cela à des panels d'évaluateurs externes indépendants (en montage de projets et en audit de parcours co-construits). Le financement sera attribué aux projets lauréats après délibération du Conseil des Universités et par décision du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

La phase III est la phase d'exécution des projets lauréats ; ceux-ci démarreront à la signature d'un contrat d'allocation de subventions entre le MESRS d'une part et les bénéficiaires d'autre part.

³ Les notes conceptuelles doivent : (i) identifier les problèmes spécifiques liés à la formation visée, (ii) définir un objectif général pour l'investissement demandé, (3i) identifier en termes généraux les résultats attendus et l'impact de l'investissement, (4i) proposer un plan d'actions cohérent et réaliste avec une stratégie d'exécution claire devant démontrer un lien direct entre l'ensemble des investissements demandés et les améliorations attendues de la qualité de l'enseignement.

3. ELIGIBILITE des BENEFICIAIRES, des ACTIVITES et DUREE.

Cet appel à propositions est ouvert aux universités/EESR ou réseaux d'établissements publics délivrant des programmes de formation professionnalisante.

- 1) **Éligibilité du projet.** Les candidats sont invités à soumettre des propositions de projet en adéquation avec les catégories éligibles, les objectifs spécifiques et résultats attendus tels que décrits en §2.

De plus, les formations co-construites requièrent une organisation spécifique et le déploiement d'un ensemble de processus qui dépasse le seul périmètre pédagogique⁴; l'EESR et l'université sont donc tenus de mettre en place et de maintenir, en particulier, les fonctions de renforcement du partenariat socio économique, l'administration et la gestion des parcours co-construits, l'organisation et la gestion de la formation, le passage de la formation vers l'emploi ainsi que la mise en place d'une démarche de la qualité incluant la conduite régulière d'enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires de la formation.

De ce fait, les propositions complètes comporteront obligatoirement un volet couvrant ces fonctions.

- 2) **Éligibilité des bénéficiaires.**

Établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche (EESR). Les universités/EESR candidats doivent justifier d'un partenariat (en cours ou à construire) avec les professionnels. Les établissements candidats et porteurs de propositions complètes doivent également fournir la démonstration de l'adéquation de l'objectif du projet avec la stratégie institutionnelle. Pour cela, ils sont tenus de présenter un engagement des premiers responsables des établissements acceptant les termes de la proposition complète et s'engageant à soutenir le projet dans son exécution et à en assurer la pérennité et la dissémination s'il est financé par le PAQ.

Un EESR a la possibilité de présenter plusieurs propositions à ce volet du PAQ. Dans ce cas, il devra fournir la preuve d'une capacité suffisante de gestion pour administrer les allocations si elles lui sont octroyées et pour acquérir les biens et services en conformité avec les directives de la Banque Mondiale. Pour cela, il fournira un curriculum vitae des membres de l'équipe du projet qui doit préciser les compétences qui seront mises à la disposition du projet et le temps qui lui sera consacré ainsi qu'une liste des projets et programmes auxquels les différents partenaires ont déjà participé.

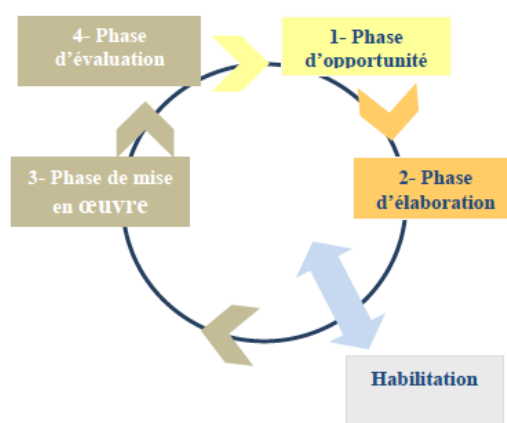
Les professionnels. Les EESR devront justifier d'un partenariat avec les entreprises ou

⁴ Cf. le référentiel d'audit de la co-construction : <http://www.uni-renov.rnu.tn/content/fr/31/Referentiel-d-audit-de-la-co-construction.html>

les organisations privées, publiques ou para publiques, les organisations professionnelles, les entreprises d'intermédiation, les chambres de commerce, etc. œuvrant dans le secteur de la formation proposée à la Co-construction. Un modèle de convention figure dans le guide méthodologique de la co-construction⁵.

Une lettre d'approbation sera présentée par chaque partenaire et jointe à la proposition complète en vue de confirmer son engagement de participer au projet ainsi que de définir son rôle au sein du consortium. En particulier, le partenaire bénéficiaire se doit de participer à toutes les phases de préparation (d'opportunité et d'élaboration) et de mise en œuvre telles que illustrées en figure ci-dessous ; pour ce faire, le ou les organismes partenaires bénéficiaires de la co-construction se doivent de :

- désigner un expert professionnel disposant de l'expertise requise nécessaire à la co-construction
- disposer des capacités financières nécessaires à la contribution à l'exécution du Projet ; en particulier, le partenaire professionnel sera invité à contribuer au montant de l'allocation du PAQ Co-Construction accordée par le MESRS à hauteur de 5% de ce montant (pouvant être exclusivement en nature). Si plusieurs partenaires professionnels sont associés au Projet, leur contribution globale devra être (au minimum) à hauteur de 5% de l'allocation accordée par le MESRS. Cette contribution est un gage de l'engagement des professionnels dans le Projet et de leur implication pour la réussite de celui-ci.



3) Éligibilité des dépenses et durée du projet. Le plafond du budget total qu'une institution universitaire est autorisée à soumettre pour **un projet à durée maximale de 24 mois est fixé à 200 000 dinars tunisiens** pour le **PAQ-Co-construction** et ce, tenant compte des coûts relatifs aux acquisitions de ressources et aux services de

⁵ Cf. <http://www.uni-renov.rnu.tn/content/fr/29/Guide-Methodologique-de-la-Co-construction.html>

consultants et autres que consultants. Cette durée pourrait être augmentée selon les spécificités des formations et si l'augmentation est dûment argumentée.

Les subventions seront utilisées pour financer des dépenses éligibles dans la limite des seuils fixés pour chaque catégorie de dépenses (Cf. *Tableau 1-a*). Elles concernent :

- l'assistance technique (services de consultants et de non consultants),
- l'acquisition d'équipement (notamment l'équipement de laboratoires, l'acquisition de plateformes technologiques d'enseignement et des technologies de l'Information) et de fonds documentaires,
- les travaux de réhabilitation/réaménagement d'espaces liés aux projets financés,
- le renforcement des capacités du personnel et des formateurs par la formation, la certification et les stages (mobilité) et,
- le renforcement du partenariat socio professionnel y compris avec les autres membres du consortium.

Les catégories de « dépenses éligibles » pouvant être financées par les allocations du PAQ-Co-construction ainsi que les plafonds à ne pas dépasser pour chaque catégorie de dépenses figurent en *Tableau 1-a*. Les EESR sont libres de proposer des activités relevant de toutes les catégories indiquées en *Tableau 1-a* ou limitées à certaines. Dans tous les cas, les critères suivants d'éligibilité des dépenses suivants doivent être respectés :

- une allocation doit comporter des activités appartenant à plus d'une catégorie de dépenses ;
- le montant cumulé des dépenses pour les catégories « Biens et Services » et « aménagement » ne peut pas dépasser 80% d'une seule allocation.

Une liste de « dépenses non éligibles » figure en *Tableau 1-b*. Si une proposition comportant un ou plusieurs item (s) de la liste des dépenses non éligibles est retenue et bénéficie d'une allocation du PAQ- Co-construction, le contrat entre le MESRS et l'EESR lauréat ne renfermera pas le ou les item (s) non éligible(s) et le budget global de l'allocation sera réduit du montant du coût estimé du ou des item (s) inéligibles. L'EESR concerné devrait procéder à l'acquisition du ou des item(s) par un investissement entièrement financé sur ses propres ressources.

Tableau 1-a. Seuils fixés par catégorie de dépenses éligibles.

CATÉGORIE DE DÉPENSES	PLAFOND DES ALLOCATIONS
Biens & Services (hors services événementiels)	60%
Génie Civil : réhabilitation/aménagement des locaux liés au projet	20%
Services de Consultants	20%
Formation	60%
Stages à l'étranger (Mobilité)	10 %
Organisation de séminaires	5%

Tableau 1-b. Catégorie de dépenses inéligibles.

DEPENSES INELIGIBLES
Acquisition de terrains
Construction / acquisition ou location (hormis pour diffusion et séminaires) de nouveaux bâtiments
Frais liés à l'entretien, réparations, etc. des locaux
Équipement de type véhicules à moteur de tout type (sauf véhicules pédagogiques spécialisés), téléphones mobiles
Salaire du personnel permanent
Frais de recherche sur site ou à l'étranger et équipement destiné exclusivement à la recherche
Frais d'inscription à des séminaires, symposiums, conférences et congrès autres que pour la formation

Toutes les propositions doivent intégrer les contributions des partenaires bénéficiaires du projet, soit un minimum de (i) 2% du montant de l'allocation du PAQ Co-construction pour les EESR et de (ii) 5% pour les partenaires professionnels et ce, en gage de l'engagement institutionnel et d'une administration efficiente du projet.

L'étendue des activités à considérer et des financements sollicités devrait tenir compte de la capacité de gestion du consortium et de la durée maximale des projets, fixée à 24 mois (sauf exceptions justifiées sur la base de spécificités de la formation et de sa mise en place).

5. PROCESSUS DE SOUMISSION et de SELECTION.

Notes conceptuelles. Les Notes Conceptuelles (NC) sont préparées au sein des institutions universitaires éligibles tels que définis en §4 et transmises au MESRS ; seules les NC envoyées dans les délais fixés et via les universités/DGET/IRESA seront invitées aux ateliers d'assistance technique.

Des directives pour formuler la NC sont données en **§10** de ces termes de référence. Les candidats sont invités à remplir le canevas électronique correspondant (des notes conceptuelles) joint en **Annexe 2-a**.

Propositions complètes (PC). Les PC seront transmises par les EESRS via les universités (et l'IRESA pour les EES relevant de la double tutelle avec le Ministère de l'Agriculture) ou la DGET. Le MESRS s'assure de la recevabilité (documentation requise et conformité aux critères d'éligibilité en vigueur). Le Comité du PAQ procède à l'évaluation technique de la proposition complète en mandatant pour cela un panel d'experts évaluateurs indépendants. Le processus détaillé de l'évaluation des PC figure dans le manuel de procédures (**Annexe 1**).

Ces propositions doivent utiliser le canevas électronique de soumission de la PC (**Annexe 2-b**). Les PC seront accompagnées obligatoirement des procès-verbaux retraçant le processus entier de validation de celles-ci par leurs directions et universités respectives.

Les critères d'évaluation et les références correspondantes figurant au tableau 2 seront appliqués. *Seront privilégiés les projets les plus respectueux de l'environnement et de l'équité des chances.*

Tableau 2. Grille d'évaluation des propositions complètes.

Critères & Références		Score maximum
Critère 1. Pertinence de la (des) problématique(s) que le projet compte résoudre, la compatibilité avec les objectifs du Volet du PAQ- et la démonstration de l'impact attendu du projet-		20/100
	Référence 1.1. La proposition respecte et appui les politiques sectorielles, les stratégies institutionnelles et les objectifs du PAQ et tient compte des spécificités géographiques, disciplinaires et sociales.	
	Référence 1.2. Les objectifs de la proposition répondent aux besoins des groupes cibles.	
Critère 2. Qualité et Engagement du partenariat (consortium EESRS- Université et partenaires extérieurs, éventuellement) à toutes les étapes de préparation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation du projet proposé		30/100
	Référence 2.1. Les partenaires impliqués dans la proposition disposent des compétences, expertise reconnue et expérience requises pour la conception et la gestion du projet.	
	Référence 2.2. La distribution des tâches et responsabilités <u>au sein du consortium</u> est claire, appropriée et démontre l'engagement des partenaires et leur contribution active au projet.	
	Référence 2.3. Un dispositif pour la coordination, la communication et la prise de décision entre les membres du consortium partenaires est clairement défini et contribue à l'appropriation du projet et au respect de son exécution selon la qualité et les délais attendus.	
Critère 3. Méthodologie pour la préparation et la mise en œuvre du Projet.		30/100
	Référence 3.1. La démarche méthodologique s'appuie sur les principes généraux et suit une démarche pertinente pour le développement d'une formation en partenariat avec le milieu professionnel.	
	Référence 3.2. Les objectifs (objectifs généraux, objectifs spécifiques), les résultats attendus ainsi que le programme de travail (ensemble des activités) traitent de besoins clairement identifiés, sont clairement exprimés, logiques et réalisables dans des délais réalistes.	
	Référence 3.3. Une distribution équilibrée des responsabilités et des tâches pour la mise en œuvre est assurée ⁶ et le projet fait état d'une implication claire des étudiants ou de leurs organisations le long du projet.	
	Référence 3.4. Les hypothèses/risques ont été identifiés et évalués et des mesures adaptées pour les atténuer et/ou les gérer sont proposées.	
	Référence 3.5. Le dispositif de suivi et d'évaluation internes de la mise en œuvre proposé est clair et pratique.	
Critère 4. Dissémination et durabilité des résultats ou la démonstration de l'impact durable du projet sur les groupes cibles et les parties prenantes notamment après la fin du financement du PAQ		10/100
	Référence 4.1. La proposition indique clairement comment le projet compte maintenir ou développer les résultats pertinents à la fin du financement du Fonds.	
	Référence 4.2. Un plan tangible pour la dissémination au profit du plus grand nombre est proposé.	

⁶ Cette référence mesure la répartition des responsabilités et tâches au sein d'une institution à la différence de la référence 2.2 qui concerne la distribution des responsabilités au sein du consortium.

Critère 5. Efficience de la budgétisation démontrer ou l'exécution des activités proposées aux moindres coûts possibles et avec un maximum de bénéfice pour la communauté	10/100
Référence 5.1. Les estimations des ressources nécessaires à la mise en œuvre sont indiquées explicitement ainsi que la contribution des membres du consortium	
Référence 5.2. Une analyse financière et/ou économique des coûts et avantages du sous projet est proposée et démontre la viabilité et la rentabilité économique.	

6. EXECUTION

Les bénéficiaires des allocations du PAQ- Co-construction signeront un contrat avec le MESRS. En acceptant cette relation contractuelle, les lauréats s'engagent à (i) assurer l'exécution complète des investissements et activités tels que proposés dans leur PC lauréate et à (ii) se soumettre au mécanisme de monitoring et de suivi-évaluation du PAQ.

Le contrat pour la mise en œuvre comportera :

- Une convention définissant les arrangements institutionnels, financiers et de passation des marchés ainsi que les obligations de rapport et de mise en place d'un système de qualité interne comportant obligatoirement une enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires du Projet
- Un plan de passation de marchés (PPM), un plan de mise en œuvre (PMO) et une liste d'indicateurs couvrant la durée totale du projet.

Le Projet lauréat devrait également alimenter les indicateurs du Programme d'Appui à la Qualité, PAQ, et plus généralement ceux de PromEsSE ; les candidats devraient prévoir une (voire plusieurs) activités pour documenter les données correspondantes :

- Proportion de diplômés de l'enseignement supérieur issus de parcours co-construits embauchés 6 mois après l'obtention du diplôme.
- Proportion des diplômés issus de parcours co-construits se disant satisfaits du niveau de leurs qualifications employables (Tous les projets PAQ incluront un système de qualité interne, comprenant une enquête de satisfaction).
- Nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur ayant suivi et terminé des programmes d'employabilité soutenus par le PAQ
- Nombre de bénéficiaires directs du projet (étudiants bénéficiant de projets PAQ) dont pourcentage de jeunes filles.
- Nombre de certifications d'étudiants dans les cursus axés sur les qualifications transférables (informatique, gestion de projet, langues/communication, etc.)
- Nombre de programmes/formations/certifications introduits dans le cadre du Projet bénéficiaire du PAQ et incluant au moins un module sur l'entrepreneuriat.

7. APPEL A PROPOSITIONS : DOCUMENTATION ANNEXEE

Les directives pour la préparation des propositions sont détaillées dans le Manuel de Procédures Opérationnelles (MPO) du PAQ (*Version Janvier 2018*). Les NC et PC suivront les modèles de canevas joints en *Annexes 2-a et 2-b*.

8. CANDIDATURES : DOCUMENTS A REMETTRE AU MINISTERE

Les **Notes Conceptuelles (NC)** seront remises par l'université ou la DGET (après avis de l'IRESA pour les EESR sous la double tutelle avec le Ministère de l'Agriculture) en 03 exemplaires (version papier) et un CD-Rom au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Boulevard Ouled Haffouz, 1030 Tunis (à déposer au Bureau d'Ordre Central avec la Mention : **PAQ-Co-construction, Notes Conceptuelles**).

Le dossier de soumission des NC devrait obligatoirement comporter les lettres d'approbation présentées par les représentants autorisés de chaque membre partenaire en vue de confirmer leur volonté/engagement de participer au projet s'il est financé et préciser leurs rôles respectifs. Par ailleurs,

- Dans le cas d'un parcours co-construit déjà habilité, joindre l'attestation d'habilitation,
- Dans le cas d'une nouvelle demande, joindre une copie du dossier d'habilitation tel que déposé dans les délais à la DGRU.

Les Notes conceptuelles seront remises dans les délais fixés au paragraphe §9 suivant.

Les **propositions complètes (PC)** seront remises par l'université (via l'IRESA pour les EESR sous la double tutelle avec le Ministère de l'Agriculture) ou la DGET en 05 exemplaires et CD-Rom au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Boulevard Ouled Haffouz, 1030 Tunis (à déposer au Bureau d'Ordre Central avec la Mention : **PAQ-Co-construction, Propositions complètes**).

Le dossier de candidature comportera :

- Une Lettre du Président de l'Université ou du Directeur Général de la DGET présentant la liste complète des propositions présentées à la compétition et relevant de son Université/DGET ainsi que les procès-verbaux retraçant le processus entier d'évaluation (avec avis et engagement du Conseil scientifique)
- Le canevas de la Proposition Complète dûment complété et visé par l'ensemble des membres du consortium (EESR-Université et partenaires s'il y a)
- Un engagement des représentants légaux de l'EESR candidat acceptant les termes de la proposition de projet et s'engageant à soutenir le projet dans son exécution et à en assurer la pérennité s'il est récipiendaire d'allocations du PAQ
- Une lettre d'approbation présentée par le représentant autorisé de chaque partenaire (s'il y a) en vue de confirmer sa volonté/engagement de participer au projet s'il est financé et préciser son rôle
- les curriculum vitae (bref) des membres de l'équipe du projet ainsi qu'une liste des projets auxquels les différents partenaires ont déjà participé dans le secteur

- concerné pour bien montrer la pertinence des ressources humaines impliquées
- Dans le cas d'un parcours co-construit déjà habilité, joindre une auto évaluation (de mi-parcours ou en fin de parcours) et/ou une évaluation externe basées (préférentiellement) sur le référentiel d'audit de la co-construction.
 - Dans le cas d'une nouvelle demande, joindre une copie du dossier et de l'attestation d'habilitation.

9. Calendrier de Mise en œuvre

Un calendrier prévisionnel de mise en œuvre est indiqué ci-après :

- 1) La proposition de projet repose sur un dispositif de formation co-construite déjà existant.

Étapes	Date limite de réponse/réalisation
1. Appel à propositions	27 février 2018
2. Soumission des NC au MESRS (via les Universités/DGET)	02 avril 2018
3. Assistance technique pour le développement des propositions : Phase 1 . AT 1 : Techniques de montage d'un projet Phase 2 . AT 2 : Finalisation des projets selon le canevas du PAQ	Phase 1: 5&6 avril 2018 Phase 2: 2&3 mai 2018
4. Soumission des propositions complètes par le biais de l'Université/DGET au MESRS	30 mai 2018
5. Évaluation des propositions écrites, visites de terrain et classement.	Juin 2018
6. Sélection et publication des résultats par le MESRS	Juin 2018
7. Négociation et Signature des contrats	Juillet 2018
8. Exécution des projets	A partir de Juillet & Aout 2018

- 2) La proposition de projet concerne le montage d'une nouvelle formation co-construite (en mastère exclusivement) et devrait se soumettre à une étape supplémentaire d'habilitation.

Etapes	Date limite de réponse/réalisation
1. Appel à propositions	27 février 2018
2. Soumission des NC au MESRS (via les EESR et les Universités/DGET)	09 avril 2018
3. Étude des notes conceptuelles et des demandes d'habilitation par la DGRU et les Commissions nationales sectorielles	Avril à Juin 2018
4. Décision d'habilitation de la nouvelle formation co-construite par la DGRU	Mai/Juin 2018
5. Assistance technique pour le développement des propositions : Phase 1 : AT 1 : Techniques de montage d'un projet Phase 2 : AT 2 : Finalisation des projets selon le canevas PAQ	Phase 1 : Semaine 2 Mai 2018 (à confirmer) Phase 2 : Semaine 3 juin 2018 (à confirmer)
6. Soumission des propositions complètes par le biais de l'Université/DGET au MESRS	Juillet 2018*
7. Évaluation des propositions écrites, visites de terrain et classement.	Aout/Septembre 2018
8. Sélection et publication des résultats par le MESRS	Septembre 2018
9. Négociation et Signature des contrats avec le MESRS	Septembre 2018
10. Exécution des projets	A partir d'Octobre 2018

* Date définitive à confirmer en fonction des dates des dernières décisions d'habilitation.

10. Directives pour l'élaboration des Notes conceptuelles.

Les notes conceptuelles sont destinées à être un document concis ne dépassant pas dix (10) pages. Les candidats à l'assistance technique sont invités à suivre les étapes suivantes :

1) Description du contexte et des motivations du projet (1/2 page suggérée) :

- a. La description de la genèse du projet, du partenariat et du contexte dans lequel il opérera,
- b. La définition du rôle des principaux acteurs et partenaires dans la genèse du projet,
- c. les enseignements tirés d'autres projets/programmes similaires (extraits d'études et de comptes- rendus d'évaluation).

2) Définition du problème et des solutions proposées (1/2 page suggérée) :

- a. Quel est le problème posé ?

b. Quelles sont les solutions et perspectives envisageables et quelle est la solution proposée ?

c. Quel est l'objectif principal du projet ? Quelles sont ses principales composantes ?

3) Définition du partenariat et des responsabilités pour la mise en œuvre (1 page) :

a. Présenter les parties prenantes, leurs compétences et complémentarité,

b. Décrire les rôles et responsabilités des différents partenaires qui seront impliqués dans la réalisation,

c. Présenter les parties impliquées dans la gestion du projet : qui est imputable et pour quoi ?

4) Bénéficiaires cibles de l'allocation du PAQ-Co-Construction (1/2 page suggérée) :

a. Qui va recevoir le bénéfice du projet une fois réalisé ?

b. Comment les bénéficiaires ont-ils été impliqués dans l'identification et la conception du projet ?

5) Description sommaire des résultats attendus (1 page suggérée) :

Lister les résultats attendus (et système, procédé, dispositif ou produit). L'objectif spécifique du projet est censé être atteint grâce à l'obtention d'un certain nombre de résultats (ou système, procédé, dispositif ou produit) dont l'utilisation par les bénéficiaires garantit le traitement des causes de la problématique à résoudre. Ces résultats devraient être décrits dans le temps.

6) Plan d'action sommaire (1/2page suggérée) :

a. Pour chaque résultat, identifier un indicateur pour mesurer la progression vers les résultats fixés et leur atteinte,

b. Pour chaque indicateur, donner une valeur traduisant la situation actuelle (valeur de base)

c. Pour chaque indicateur, identifier les données à collecter, la manière de les obtenir (source) ainsi que la période de cette collecte durant le Projet.

11. PROGRAMME DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

L'assistance technique est destinée aux porteurs de Notes Conceptuelles qui ont été validées et transmises au préalable par l'EESRS et l'Université/DGET ; elle sera exécutée en deux sessions de formation---action séparées d'environ 4 semaines.

1. La première session de formation devrait permettre aux candidats éligibles de maîtriser les techniques pratiques de montage de projets répondant aux objectifs du PAQ. Cette première session durera deux (3) jours et couvrira les aspects relatifs à (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes et groupes cibles, (ii)

l'analyse des problèmes, des objectifs et l'élaboration des stratégies, (iii) la planification sous un format de cadre logique et, (iv) l'estimation des ressources (humaines et coûts) ainsi que le calendrier de la mise en œuvre.

La participation à cette première session est tributaire de l'acceptation de la NC par l'EESR et l'Université/DGET.

2. La deuxième session de la formation se déroulera 4 semaines environ après la première de manière à permettre aux équipes ayant suivi la session précédente de développer leur proposition selon le canevas du PAQ et de collecter/ préparer les pièces complémentaires et justificatives (CV des membres du consortium, devis estimatifs des investissements prévus par la proposition et plan de mise en œuvre). La durée de la deuxième session est de deux (2) jours et consistera à appuyer les candidats à la finalisation des propositions arrivées à maturité, en particulier en termes de préparation des plans de passation des marchés, de termes de références des activités et des arrangements de la mise en œuvre et du suivi des résultats.

PAQ Prométhée